

Appel à projets 2019

● **Été métropolitain**

Manifestation Arts et territoires de Bordeaux Métropole
Huitième édition

Date limite de réception des candidatures
mardi 18 décembre 2018 à midi



CONTEXTE

Depuis 2012, l'Été métropolitain invite habitants et visiteurs à arpenter l'agglomération à la découverte de propositions culturelles dans l'espace public.

Par la surprise provoquée, la curiosité attisée, la diversité des propositions programmées, cet événement fédérateur s'inscrit comme un projet de territoire, une saison événementielle, contribuant à renforcer l'attractivité de l'agglomération pendant la période estivale.

La programmation proposée chaque été croise création artistique et approche patrimoniale et paysagère. Elle rassemble communes et opérateurs autour de projets culturels construits en adéquation avec les spécificités des territoires investis. La lecture sensible et artistique des sites investis modifie les perceptions, valorise les espaces et offre un panorama culturel unique et innovant à l'échelle métropolitaine.

L'Été métropolitain 2018 :

- 25 communes partenaires
- 33 projets retenus
- 200 rendez-vous programmés
- 200 000 personnes touchées
- 330 000 € d'aides versées par Bordeaux Métropole pour l'accompagnement des projets

Dans le cadre de sa huitième saison artistique estivale, Bordeaux Métropole publie son appel à projets.

Les candidatures pour cette nouvelle édition sont ouvertes jusqu'au mardi 18 décembre 2018 – midi.

OBJECTIFS

> **Les projets de cette huitième édition s'attacheront à mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti de l'agglomération grâce à des projets artistiques sensibles, « contextués », pensés en intercommunalité**, construits avec les communes, les habitants, les associations, les opérateurs culturels et les structures de proximité.

> **Les propositions artistiques, obligatoirement déclinées sur plusieurs communes, revisiteront des espaces habituellement non dédiés à l'expression culturelle** grâce à l'imaginaire d'artistes.

Elles travailleront à **l'articulation entre paysages et arts en prenant place dans l'espace public**, au cœur de lieux patrimoniaux, de parcs, de forêts, de quartiers de la politique de la ville, sur des toits, des belvédères...

Leur présentation in situ offrira aux publics une **lecture sensible et inédite des sites investis**, des expériences poétiques de l'espace public, et révélera les richesses du territoire.

CRITÈRES

Tout projet déposé devra répondre aux critères suivants :

- localisation sur le territoire de Bordeaux Métropole
- capacité à être programmé sur plusieurs communes du territoire (à l'étape du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire de fournir des intentions d'accueil de la part des communes)
- implantation sur des espaces habituellement non dédiés à l'expression culturelle
- originalité des sites d'implantation
- domaines d'expression et de création investis (spectacle vivant, gastronomie, architecture, botanique, randonnée, sport, photographie, bande-dessinée, arts graphiques, littérature, vidéo, musique, sciences, art contemporain, etc.)
- autonomie du porteur de projet
- capacité à rapprocher et faire participer diverses catégories sociales et tranches d'âge
- gratuité ou accessibilité tarifaire des manifestations
- respect de l'environnement et démarche éco-responsable des projets.

THÉMATIQUE

En 2019, l'Été métropolitain s'associera comme en 2017 à la Biennale culturelle de la ville de Bordeaux afin de fédérer l'ensemble du territoire autour d'une saison estivale d'envergure.

La thématique commune retenue sera « **LIBERTÉ !** ».

Des coopérations programmatiques pourront ainsi être envisagées entre l'Été métropolitain et la Biennale culturelle de la ville de Bordeaux. Chaque dispositif conservera néanmoins sa gouvernance, sa gestion de projet, son budget et ses actions propres.

DATES

Les lancements de l'Été métropolitain et de la Biennale culturelle de la ville de Bordeaux se feront conjointement **jeudi 20 juin 2019** à l'occasion de Bordeaux fête le fleuve.

Afin de conserver son rôle d'animation du territoire le temps des vacances scolaires, l'Été métropolitain se prolongera jusqu'au **samedi 31 août 2019**.

CALENDRIER D'INSTRUCTION

La sélection des projets se fera selon le calendrier suivant :

- **Mercredi 24 octobre 2018** : parution de l'appel à projets
- **Mardi 18 décembre 2018 à midi** : date limite de réception des candidatures
- **Janvier 2019** : présélection par Bordeaux Métropole des actions éligibles avant transmission aux 28 communes du territoire
- **Février 2019** : confirmation aux communes et aux porteurs de projets des actions définitivement retenues pour la programmation 2019
- **Avril 2019** : vote du Conseil de Métropole de la programmation 2019 de l'Été métropolitain et des aides financières attribuées à chaque projet
- **20 juin > 31 août 2019** : huitième édition de l'Été métropolitain

SOUTIENS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> La dotation financière globale de Bordeaux Métropole pour l'édition 2019 de l'Été métropolitain s'élèvera à 330 000 €, répartie entre l'ensemble des projets retenus.

- Le montant et la nature des aides attribuées à chaque projet seront fixés au cas par cas, en tenant compte de l'intention artistique de la proposition, du respect des critères susmentionnés et de la crédibilité des éléments financiers présentés.
- Les projets devront inclure dans leur construction budgétaire le matériel scénique, l'ingénierie, les défraiements des artistes, les frais de sécurité, de SACEM, et l'ensemble des frais de personnel ou techniques inhérents à la mise en œuvre de l'action.
- Les porteurs de projets demeurent responsables des demandes d'occupation de l'espace public auprès des communes concernées par leurs actions.

> Pour l'ensemble des projets retenus, Bordeaux Métropole complètera son aide financière par une promotion des événements via une communication spécifique :

- création d'un programme diffusé sur l'ensemble du territoire métropolitain (100 000 ex. en 2018)
- campagnes d'affichage 120x176 sur le réseau métropolitain
- relais d'information sur les sites Internet et réseaux sociaux de Bordeaux Métropole et de l'Été métropolitain
- mise à disposition de signalétique.

> Exceptionnellement et selon la pertinence de la demande, Bordeaux Métropole pourra compléter son aide financière par une aide en nature à destination des artistes (et non des publics) sur des titres de transport du réseau TBM (repérages artistiques, tickets pour des actions prenant place sur le réseau...).

> **Le soutien de Bordeaux Métropole est limité à l'édition 2019 du présent appel à projets et ne peut prévaloir d'une reconduction sur de futures éditions de l'Été métropolitain.**

> **Une convention entre Bordeaux Métropole et chaque porteur de projet retenu fixera les modalités d'attribution des aides attribuées.**

Tout opérateur répondant au présent appel à projets s'engage, en cas de sélection de son projet, à transmettre les éléments d'information nécessaires à la promotion de sa proposition artistique, à mentionner systématiquement l'Été métropolitain dans les communications relatives à l'action retenue et à labelliser l'événement in situ grâce la signalétique mise à disposition par Bordeaux Métropole.

ACTEURS ÉLIGIBLES

Sont autorisés à candidater au présent appel à projets tout organisme relevant du champ de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales (groupement, association, structure coopérative, entreprise privée, artiste, auto-entrepreneur) ainsi que **les 28 communes de Bordeaux Métropole.**

Ne sont pas éligibles au présent appel à projets :

- les investissements
- les dépenses de fonctionnement pérennes
- les manifestations culturelles d'ores et déjà soutenues par Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de codéveloppement. Ces manifestations pourront néanmoins être valorisées dans la communication de l'Été métropolitain.

POUR PARTICIPER

> **Téléchargez le dossier de candidature sur les sites de l'Été métropolitain ou de Bordeaux Métropole** : www.etemetropolitain.bordeaux-metropole.fr / www.bordeaux-metropole.fr

> **Transmettez votre dossier de candidature**

par voie électronique uniquement, avant mardi 18 décembre 2018 – midi à :

Clotilde Pascaud, chef de projet Grands Événements : clpascaud@bordeaux-metropole.fr

ET Emmanuelle Dupuy, assistante du chef de projet : edupuy@bordeaux-metropole.fr

- un accusé de réception sera adressé par voie informatique aux candidats dans un délai de 72 h après remise de leur candidature. Il appartient aux candidats de prendre immédiatement contact avec Emmanuelle Dupuy si aucune confirmation de réception ne leur parvenait dans ce délai,
- la confirmation de réception du dossier ne fait pas office de recevabilité de la demande,
- la taille des éléments transmis pour candidature ne devra pas excéder 6Mo par envoi, sous peine d'être bloqués et non délivrés.

> **Un candidat est autorisé à déposer plusieurs projets dans le cadre d'actions individuelles ou collectives :**

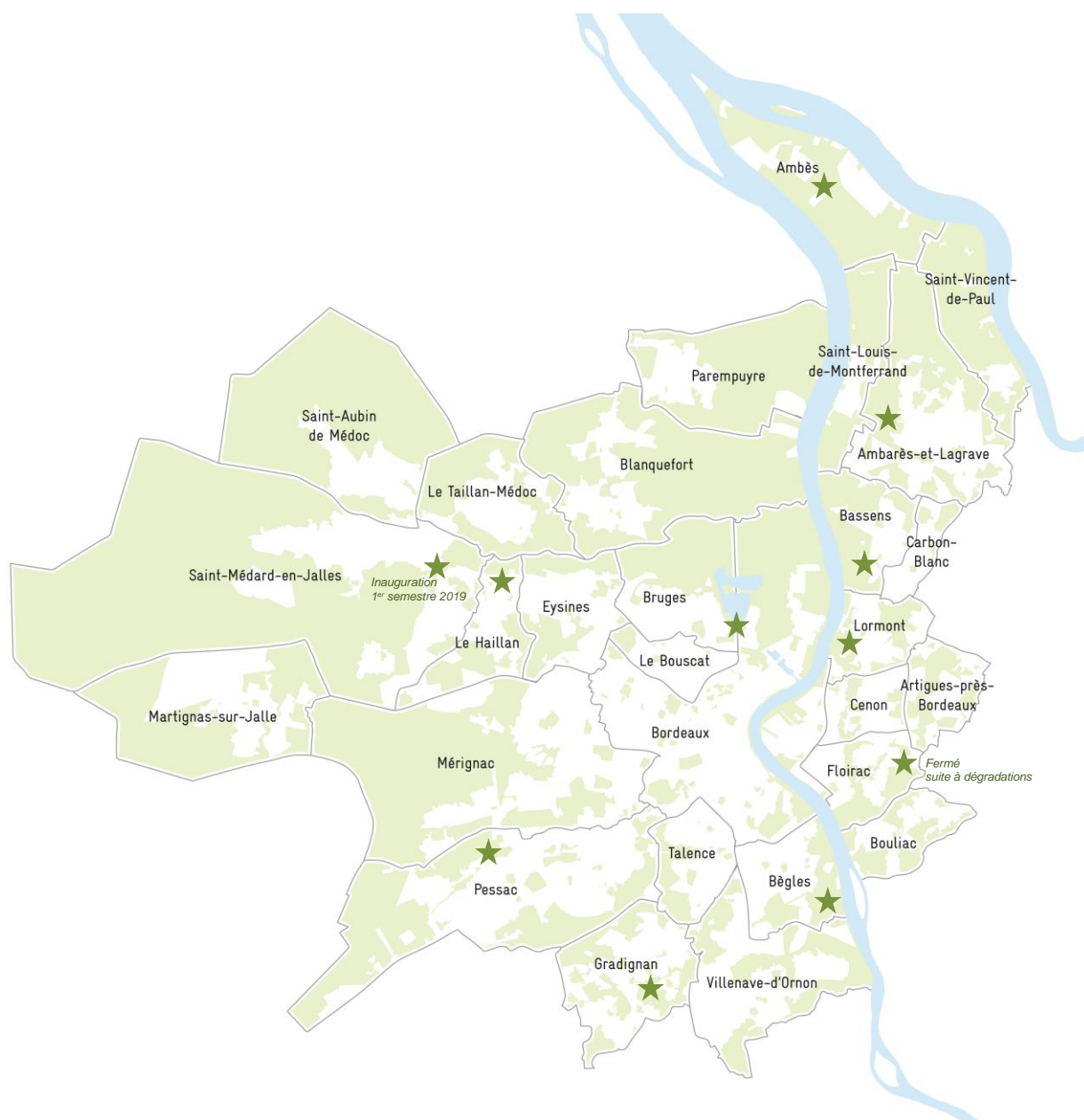
- chaque projet devra faire l'objet d'un dossier de candidature spécifique présentant l'ensemble des livrables attendus.
- le refus d'un projet ne vaudra pas nécessairement refus de l'ensemble des projets déposés par un même candidat. Il vaudra en revanche non-acceptation de l'ensemble des actions décrites dans un même dossier de candidature.

Les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne seront pas examinés.

Renseignements complémentaires :

- **Clotilde Pascaud**, chef de projet grands événements : clpascaud@bordeaux-metropole.fr - 05 56 93 67 28
- **Emmanuelle Dupuy**, assistante du chef de projet : edupuy@bordeaux-metropole.fr - 05 56 93 68 34

CARTE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



 Les parcs et espaces naturels métropolitains
sig.bordeaux-metropole.fr/natures et bordeaux-metropole.fr/nature

 Les Refuges périurbains
lesrefuges.bordeaux-metropole.fr